

## Intervention de la Présidente aux cyclistes présents sur

### « la question des pistes cyclables »

Un bon nombre d'habitants souhaitant se remettre à faire du vélo nous déclarent à chaque fois que nous leur en parlons : *"Il n'y a pas assez de pistes cyclables à Brétigny"*.

En effet, il n'y a en réalité que 2 pistes cyclables dans la ville de Brétigny : une, très courte, rue H. Douard, près du collège Paul Eluard, et une autre, nettement plus longue, le long de la RD 19, donc un peu en dehors de la ville.

Pour rendre les choses claires, voici en résumé la description de la piste cyclable telle que définie dans le Code de la Route :

*« Une piste cyclable est un aménagement séparé physiquement de la route ou de la rue qu'elle longe, et réservé strictement aux cyclistes. Elle doit mesurer 1,75m minimum pour une monodirectionnelle et 3m minimum pour une bidirectionnelle. »*

Cela pose de gros problèmes, souvent insolubles, en ville, d'abord parce que nos rues sont généralement trop étroites. Il faut tenir compte des entrées et sorties d'immeubles, et, le départ et la réinsertion de la piste dans le flux général de circulation est un véritable casse-tête. Sans compter la présence de nombreuses voitures en stationnement qui rend la chose impossible.

Vous comprenez donc bien qu'il n'est pas possible ni souhaitable d'installer des pistes cyclables partout dans le tissu urbain brétignolais.

➤ **Seule solution : partager la rue... les trottoirs aux piétons, la chaussée à tous les autres.**

**Pour cela, il faut absolument réduire le volume et la vitesse de la circulation automobile,\***

## d'où la bonne décision prise par la municipalité de passer la ville à 30 km/h.

Néanmoins pour la sécurité de tous, et particulièrement des cyclistes sur la chaussée, il est nécessaire de multiplier les mesures et aménagements facilitant la circulation sécurisée des cyclistes :

- **Bandes Cyclables** : comme rue Maryse Bastié, dans chaque sens de circulation, réservées aux cyclistes et les séparant des voitures. Mais pas possible dans toutes les rues, parce que ça prend beaucoup de place.
- **Doubles sens cyclables** : nombreux à Brétigny, permettant aux cyclistes de rouler à contre-sens dans les rues à sens unique sous certaines conditions (vitesse à 30 km/h, largeur de voie suffisante, nombre de véhicules, visibilité...) ; dans Brétigny, ceci raccourcit beaucoup les itinéraires pour les cyclistes, de plus, cela ralentit la vitesse.
- **Marquages au sol systématiques et nombreux** : Itinéraires tracés continus (tous les 20 ou 30 mètres au moins) placés au centre de chaque voie, en traversée de rue et au centre de chaque rond-point.
- **SAS cyclables à chaque carrefour à feux** : strictement réservés aux cyclistes, leur permettant de démarrer en tête dans de meilleures conditions de sécurité.
- **Panonceaux « Cédez-le-passage cycliste » à chaque carrefour à feux** : permettant aux cyclistes de passer au feu rouge en laissant d'abord la priorité à ceux (piétons et véhicules) qui traversent au feu vert.

\* les voiries communales sont encore généralement occupées aujourd'hui à 70% par la voiture automobile, soit en déplacement soit en stationnement. Notre ville de Brétigny n'échappe pas à ce triste record.